

1^{er} éditorial de la revue

EDITORIAL

L'extension des utilisations des rayonnements ionisants pour le bénéfice de l'homme, les découvertes qui ont conduit à la libération de l'énergie atomique et à son exploitation industrielle ont été accompagnées de progrès considérables dans notre connaissance des effets des radiations sur la matière vivante et sur l'espèce humaine. Le manque de sensibilité de l'homme aux rayonnements ionisants qui l'atteignent ont conduit à définir des moyens spéciaux de protection et de prévention contre leurs effets et tout un ensemble de travaux scientifiques, d'ordre biologique et médical, ayant des conséquences pratiques, se sont développés parallèlement à ceux conduisant à l'utilisation à une grande échelle des radiations et de l'énergie nucléaire.

L'accroissement de l'exposition des êtres humains aux rayonnements ionisants n'est possible que si les dangers qu'il pourrait entraîner pour les travailleurs professionnellement exposés et pour la population dans son ensemble, sont réduits à un minimum acceptable. L'expérience acquise depuis le début du siècle du fait de l'utilisation croissante et indéniablement bénéfique des rayons ionisants en médecine, les observations faites au voisinage des réacteurs nucléaires, la mesure des rayonnements naturels auxquels l'homme est inévitablement exposé, les recherches expérimentales ont permis de rassembler un ensemble de documents particulièrement utiles dans l'évaluation des risques et dans leur limitation.

Plusieurs organismes internationaux se sont penchés sur le problème de la définition de doses admissibles comportant un risque acceptable pour les personnes exposées. Ces normes sont actuellement appliquées dans les divers pays où l'exposition des individus aux rayonnements ionisants peut créer un problème. Elles ne sont sans doute pas définitives et font l'objet de rectifications périodiques en fonction des progrès réalisés grâce à l'expérimentation sur l'animal et à l'expérience acquise chez l'homme.

Dans le but d'accentuer et de mieux grouper les efforts réalisés dans cette voie, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOPROTECTION réunissant la SOCIÉTÉ DE RADIOPROTECTION et la SECTION FRANÇAISE DE LA « HEALTH PHYSICS SOCIETY » a été créée en 1965.

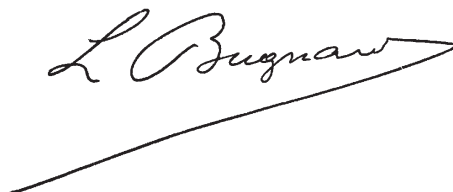
Le programme qu'elle s'est fixé l'amène à s'efforcer de résoudre d'une façon aussi complète que possible les problèmes que pose la radioprotection dans les activités scientifiques, techniques et industrielles liées à l'utilisation des rayonnements ionisants et de l'énergie nucléaire. Ces problèmes mettent en jeu les compétences les plus diverses : chercheurs, ingénieurs, hygiénistes, biologistes, radiologistes, médecins, spécialistes de la protection civile, juristes, représentants des organismes nationaux et internationaux.

© DUNOD

ÉDITORIAL

Il fallait à cette jeune Société un moyen de liaison qui lui permette d'éclairer les esprits par la diffusion des connaissances et qui constitue pour ses membres un point de rencontre leur donnant la possibilité d'exposer et de confronter les résultats les plus récents obtenus dans les domaines si divers de la radioprotection. C'est désormais chose faite.

Je suis certain que la revue « Radioprotection » répondra à tous les souhaits et je forme les meilleurs vœux pour son succès en espérant que ses lecteurs feront parvenir leurs suggestions et leurs critiques qui permettront à « Radioprotection » d'atteindre le but qu'elle s'est fixé.



Louis BUGNARD.

© DUNOD

Compte tenu de sa personnalité, il fut tout naturellement fait appel à Louis Bugnard (1901-1978) pour signer le premier éditorial de la revue *Radioprotection*. Louis Bugnard fut un ancien élève de l'École Polytechnique, et en même temps qu'il menait des recherches sur les mécanismes physico-chimiques de la régulation de la teneur du plasma en cholestérol et en glucose, il avait entrepris des études médicales. Avant même d'avoir mené celles-ci à terme, il fut nommé à 29 ans à l'Agrégation de physique médicale. Il compléta ensuite sa formation par un long séjour à Londres, auprès de Hill, brillant prix Nobel.

Nommé professeur de pharmacodynamie à la faculté de médecine de Toulouse (1937) arriva, peu de temps après, la guerre, qui allait révéler un nouvel aspect de sa personnalité. Résistant de la première heure, il se fait remarquer par son courage, son sens de l'organisation. Il sensibilise le milieu médical toulousain et s'emploie à prévenir emprisonnements et déportations. Nommé Président du Comité médical de la résistance de la région toulousaine, il travaille alors en contact étroit avec Robert Debré, Pasteur Vallery-Radot et Maurice Meyer, qui animent la résistance médicale française.

La guerre terminée, on pense tout naturellement à lui, en 1946, pour la direction de l'Institut national d'hygiène (INH), modeste organisme jusque-là voué essentiellement aux enquêtes épidémiologiques mais dont on veut faire l'instrument de la renaissance médicale. Pendant 18 ans, Louis Bugnard va s'identifier avec l'INH et il en fera petit à petit, avec ténacité, l'Inserm. Par ses fibres de biophysicien, Louis Bugnard s'intéressait non seulement à l'utilisation biologique et médicale des traceurs radioactifs, mais aussi à la radiobiologie et à la protection contre les rayonnements ionisants. Il s'est employé à faire prévaloir les données scientifiques objectives sous des attitudes passionnelles ou politiques. Membre du Conseil scientifique du Commissariat à l'énergie atomique, il s'était affirmé sur le plan international par son autorité. Membre de la Commission internationale de protection radiologique, il avait aussi représenté la France au comité scientifique de l'ONU, chargé de l'étude sur les effets biologiques des rayonnements ionisants (UNSCEAR). Soucieux d'assurer la protection des travailleurs et des malades, il avait créé, en outre, dans le cadre du ministère de la Santé, le Service central de protection contre les rayonnements ionisants.